

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2008</p>

Etaient présents : Mr ANZALONE Michel, Mr AUDOUBERT Michel, Mr BARBERO Michel, Mme BASSO, Mr BEDEL Philippe, Mr BELLOIR Jérôme, Mr BENAC Claude, Mr BENAZET Paul, Mr BOIX Jean Pierre, Mme BOUFFARTIGUE Francine, Mr BOURY Alain, Mr BOUVIER Claude, Mme BRIAND Christine, Mr BROS Bernard, Mme CANAL Marie Claude (remplacée par Mr GEYSSELY Georges), Mr CARRERE Gérard, Mme CASSIER Michèle, Mr CATALA Claude, Mr CENA Pierre, Mr CESAR Jean Claude, Mr CHEVET Patrick, Mr COLOMBIER Marc, Mme COMA Marianne, Mr COT Jean, Mr CRABE Pierre, Mr CRAMPAGNE Stéphane, Mr CROUZATIER Jean Marie, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, Mr DEGA Eric, Mr DEJEAN Henri, Mme DELAVERGNE Evelyne, Mr DELMAS Robert, Mr DEVIC Henri, Mr DORET Michel, Mme DUBREUIL Anne Cécile, Mme DUPONT Michèle, Mr ESQUIROL Jean Marc, Mme FAUSTINI Marie Claire, Mr FERRAGE Pierre, Mr GALY Maurice, Mr GAY Jean Louis, Mme GILAMA Chantal, Mr GOUAZE François, Mme GREGOIRE Anne Marie (remplacée par Mme LAUTRE Michèle), Mr GRYCZA Daniel, Mr HALIOUA Jean Louis, Mr HELLE Guy, Mr ICART Daniel, Mr JOLIBERT Patrick, Mr LABORDE Amédée, Mr LABORDE Michel, Mr LACAZE Yves, Mr LECHEVALIER Yann (remplacé par Mr DAKHLAOUI Oualid), Mr LEMASLE Patrick, Mme MAITRE Nadia, Mme MALET Valérie, Mr MICHEL Robert, Mr NAYLIES Charles, Mr PESSANT Christian, Mr ROUGER Bernard, Mr ROUJAS Gérard, Mr RUQUET Adolphe, Mr SEGUELA Jean Louis, Mr SENECLAUSE Christian (remplacé par Mr ILIOVICI Pierre), Mr SEPOLD Alex, Mr SEVILLA Thierry, Mme SUZANNE Colette, Mlle TEMPESTA Marie Caroline, Mr THIBAUD Gérard, Mr TURREL Denis, Mr VALETTE Claude, Mme VEZAT Maryse, Mme VIDAL Jacqueline, Mr VIGNES Michel, Mr VINCENT Norbert, Mr YZARD Didier.

Secrétaire de séance : Mme BOUFFARTIGUE

Monsieur le Président tient à exprimer le plaisir qu'il a eu à présider la Communauté de Communes du Volvestre. Il précise que nous sommes la plus importante communauté de communes de Midi Pyrénées avec 27 communes représentées par 76 conseillers. Il tient également à remercier le personnel communautaire ainsi que ses collègues élus qui ont fourni un travail de qualité.

Monsieur HELLE cède la présidence de l'assemblée au conseiller communautaire le plus âgé : M. RUQUET. Quant au plus jeune, M. DEGA, il aura la charge du dépouillement des différentes élections.

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle les règles du scrutin. Il s'agit d'un vote à bulletin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative en cas de troisième tour.

Monsieur le Président demande quels sont les candidats au poste de Président de la Communauté de Communes du Volvestre

Monsieur LEMASLE propose la candidature de Monsieur HELLE.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 76

Bulletins blancs : 5

Suffrages exprimés :

- Lemasle : 1
- Hellé : 70

M. RUQUET proclame M. HELLE, Président de la Communauté de Communes du Volvestre et lui cède la présidence de la séance.

Monsieur HELLE, Président, remercie les conseillers communautaires pour leur confiance. Il tient à préciser qu'il tachera d'aider toutes les communes comme il l'a fait jusqu'à présent. Il félicite également les nouveaux maires : Monsieur SEGUELA de Latrape, Mme VEZAT de Rieux, Mr MICHEL de Gouzens, Mr VALETTE de Lapeyrère, Mme DUPONT de Latour, Mr SENECLAUSE de Montbrun, Mr FERRAGE de St Christaud et Mr GRYCZA de Peyssies.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS

Monsieur le Président explique qu'il s'est réuni avec les conseillers généraux. En raison de l'augmentation des compétences, et dans un souci de préserver la représentativité du territoire, ils ont pensé désigner 15 Vice Présidents.

Monsieur PESSANT demande la parole :

« Monsieur le Président, chers collègues délégués communautaires, Mesdames et Messieurs du public, de la presse, je m'adresse aujourd'hui à vous en tant qu'un des vôtres mais aussi au nom du Parti Communiste Français. Je vous remercie de porter toute mon attention à cette déclaration.

Monsieur le Président, nous propose de voter pour un exécutif communautaire composé, outre du Président, de 15 Vice Présidents répartis également entre les 3 cantons, soit 5 pour Montesquieu, 5 pour Rieux et 5 pour Carbonne.

C'est à ce propose que nous souhaitons nous exprimer, dans la mesure où les contacts que nous avons eus à ce jour n'ont pas permis de libérer une place pour un représentant du Parti Communiste Français.

Une première réflexion vient à partir de ces bases de calcul aléatoires, dans la mesure où il n'est pas tenu compte de la population effective de chacun des 3 cantons. Que donne t-elle ? 52% appartient à Carbonne, 27% à Rieux et 21% à Montesquieu (base recensement 1999).

Comme vous le constatez, si on appliquait une répartition proportionnelle au nombre d'habitants, la canton de Carbonne pourrait être à lui seul majoritaire absolu. Ce n'est pas, bien entendu ce que nous souhaitons, mais je tenais à faire cette démonstration afin de répondre par avance à certaines allégations concernant ma situation d'origine puisque j'ai eu l'honneur d'être élu comme délégué de la commune de Carbonne. Ma démarche aurait été la même si j'avais été issu d'un autre canton.

Je suis sûr et certain que l'ensemble d'entre nous se positionne lorsque nous sommes réunis dans cette salle, en séance plénière en représentant de l'ensemble de la population de notre communauté et non pas dans la commune dans laquelle nous habitons.

Ma deuxième réflexion tient à la composition politique de l'exécution. Notre assemblée est justement perçue comme de sensibilité de gauche. Le Parti Socialiste y est largement et logiquement représenté, les verts ont une élue reconnue, la majorité présidentielle est aussi présente. Reste le parti communiste qui n'aurait aucun représentant.

C'est cette anomalie que nous vous proposons de réparer. Comme la plupart d'entre vous les savent, André MINOVEZ occupait un poste de Vice Président. On nous dira que cette mission lui avait été confiée sur ses seules compétences et le travail fourni, mais je pense avec mes camarades, que son appartenance au parti communiste, à tout le moins connue de tous, a été également un critère.

André MINOVEZ a été l'exemple même de délégué communautaire au service de l'ensemble des ayants droits et non du seul Montesquieu.

Ma troisième réflexion porte sur l'antériorité d'élus qu'il faudrait avoir pour obtenir des responsabilités. Bon nombre d'exemples et non des moindres, y compris sur le territoire, infirment heureusement la règle. Je pourrais en citer mais ne me risquerais pas en ne développant pas sur ce sujet. En tout cas, ce peut être le prétexte à rejeter une candidature

Ma quatrième réflexion s'inscrit par rapport aux compétences qu'il faudrait pour assurer la charge de Vice Président. Outre que le débat pourrait s'ouvrir pour tous ceux qui vont être élus ce soir, pour ma part, je pense les avoir acquises. Après une première expérience d'élus (8 ans) dans un CE de la SNCF, comptant 2500 mandants et quelques 90 employés, j'ai été adjoint au maire (chargé des sports) permanent de la ville d'Argenteuil (102 000 habitants). Je n'ai pas le temps de développer sur ce sujet mais j'avais entre autres, en charge un service qui comptait une douzaine de stades et gymnases, le second centre nautique de la région

parisienne (juste après celui d'Aquaboulevard) avec 9 bassins, un centre de relaxation et une fosse de plongée de 15 mètres. J'ai contribué directement à l'organisation de grandes manifestations telle que le trophée des grimpeurs. Mon service comptait plus de 150 agents. J'ai également collaboré, en direct au ministère, à l'élaboration de la loi sur le sport, dite Loi Buffet.

Je pense donc en toute humilité et en ne sous estimant la charge de travail que cela représente, pouvoir assurer une Vice Présidence quelle qu'elle soit. Notez au passage que je suis totalement disponible car en période de pré retraite et donc très présent pour assumer ma tâche. Je vais donc conclure mon propos, en espérant vous avoir convaincu, qu'une place sera laissée au Parti Communiste si vous le décidez mais aussi en comptant sur votre sens de l'équité et du pluralisme républicain.

Monsieur le Président, je vous propose donc que vous mettiez aux voix une délibération portant sur le nombre de Vice Présidents (de 16 à 17), je serais bien évidemment candidat à une de ces Vice Présidences. »

Monsieur le Président précise qu'il ne s'agit pas de représentativité politique mais des communes. Cependant, il comprend la position de M. PESSANT.

Monsieur BEDEL souhaite une précision quant à la représentativité des Vice Présidents par canton.

Monsieur le Président précise qu'il est prévu : 5 Vice Présidents pour le canton de Montesquieu, 5 Vice Présidents pour celui de Rieux, 4 pour le canton de Carbonne et 1 pour celui du Fousseret.

Monsieur le Président propose de voter pour le nombre de Vice Présidents.

- 3 votes pour 16 Vice Présidents,
- 1 abstention,
- 72 votes pour 15 Vice Présidents.

ELECTION DES VICE PRESIDENTS

Monsieur le Président donne la liste des candidats :

Patrick LEMASLE

Adolphe RUQUET

François GOUAZE

Henri DEJEAN

Françoise DEDIEU CASTIES

Bernard BROS

Maurice GALY

Maryse VEZAT

Jean Claude CESAR

Jean Louis GAY

Jean Louis HALIOUA

Colette SUZANNE

Robert MICHEL

Daniel ICART

Francine BOUFFARTIGUE

Monsieur le Président demande si d'autres personnes sont intéressées. M. PESSANT propose sa candidature.

Après vote à bulletin secret, sont élus :

Patrick LEMASLE

Adolphe RUQUET

François GOUAZE

Henri DEJEAN

Françoise DEDIEU CASTIES

Bernard BROS

Maurice GALY
Maryse VEZAT
Jean Claude CESAR
Jean Louis GAY
Jean Louis HALIOUA

Colette SUZANNE
Robert MICHEL
Daniel ICART
Francine BOUFFARTIGUE

Monsieur le Président félicite les nouveaux Vice Présidents et indique qu'une réunion est prévue avec eux la semaine prochaine.

DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU BUREAU

Monsieur le Président propose que soient membres du Bureau tous les Vice Présidents ainsi que tous les maires de la Communauté de Communes du Volvestre. Cela fait en tout 31 membres en comptant le Président.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide de fixer le nombre de membres au Bureau à 31 avec le Président.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Les candidats sont les suivants :

Guy HELLE Président
Patrick LEMASLE
Adolphe RUQUET
François GOUAZE
Henri DEJEAN
Françoise DEDIEU CASTIES
Bernard BROS
Maurice GALY
Maryse VEZAT
Jean Claude CESAR
Jean Louis GAY
Jean Louis HALIOUA
Colette SUZANNE
Robert MICHEL
Daniel ICART
Francine BOUFFARTIGUE

Philippe BEDEL
Pierre CENA
Yann LE CHEVALIER
Henri DEVIC
Valérie MALET
Claude VALETTE
Michèle DUPONT
Jean Louis SEGUELA
Evelyne DELAVERGNE
Gérard CARRERE
Robert DELMAS
Christian SENECLAUSE
Paul BENALET
Daniel GRYCZA
Pierre FERRAGE

La liste ci-dessus est élue à l'unanimité.

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de nommer 5 titulaires et 5 suppléants à la commission d'appel d'offres.

Il tient à préciser que le suppléant n'est pas attribué à un titulaire : c'est le premier de la liste des suppléants qui remplace le titulaire absent et ainsi de suite. Il ajoute par ailleurs que le

Président de la commission est, de droit, le Président de la Communauté de Communes du Volvestre.

Monsieur le Président cite la liste des candidats :

Titulaires :

Mr DEJEAN Henri
Mr GOUAZE François
Mr LEMASLE Patrick
Mr ICART Daniel
Mr RUQUET Adolphe

Suppléants :

Mr CESAR Jean Claude
Mr GALY Maurice
Mr BENALET Paul
Mr GAY Jean Louis
Mr BOURY Alain

Aucun autre candidat ne se présente, il est donc procédé au vote.

Après vote à bulletin secret, la liste ci-dessus est élue à la majorité avec 75 votes pour et 1 nul.

ELECTION DES MEMBRES AU SYSTOM DES PYRENEES
--

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de nommer 2 titulaires et 2 suppléants au SYSTOM des Pyrénées, Syndicat Mixte auquel adhère la Communauté de Communes du Volvestre

Monsieur le Président propose les membres suivants :

Titulaires :

Mr HELLE Guy
Mr MICHEL Robert

Suppléants :

Mme BRIAND Christine
Mr GALY Maurice

Après vote, les membres ci-dessus sont élus à l'unanimité.

Monsieur le Président précise qu'il souhaiterait que Monsieur MICHEL fasse partie du Conseil d'Administration du System des Pyrénées.

ELECTION DES MEMBRES AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de nommer 7 titulaires et 7 suppléants au au Syndicat mixte du Pays du Sud Toulousain auquel adhère la Communauté de Communes du Volvestre.

Les candidats sont les suivants :

Délégués titulaires :

Mr AUDOUBERT Michel
Mr BROS Bernard
Mme DEDIEU CASTIES Françoise
Mr DEJEAN Henri
Mr GALY Maurice
Mr ROUJAS Gérard
Mme SUZANNE Colette

Délégués suppléants :

Mme DELAVERGNE Evelyne
Mr GAY Jean Louis
Mr GOUAZE François
Mr HELLE Guy
Mr PESSANT Christian
Mr ESQUIROL Jean Marc
Mme BASSO Thérèse

Après vote, les membres cités ci-dessus sont élus à l'unanimité.

FIXATION DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE PRESIDENTS

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de fixer les indemnités du Président et des Vice Présidents. Il propose que ces indemnités ne bougent pas par rapport au dernier mandat.

Cela représente pour le Président 74,38 % de 48,75 % de l'indice 1015 soit 1220 € net et pour les Vice Présidents 70,29 % de 20,63 % de l'indice 1015 soit 488 € net. Ces montants sont inférieurs de 25% de ce qui pourrait être prévu.

Monsieur BENAC dit que l'on donne l'image de consommer l'argent public.

Après vote, le Conseil Communautaire vote à la majorité (2 abstentions) le montant de 1220 € net pour le Président et 488 € pour le Vice Présidents.

ELECTION DES MEMBRES A LA MAISON DE L'ARTISANAT

Mme DEDIEU CASTIES indique qu'il est nécessaire de nommer 2 titulaires et 2 suppléants à la maison de l'artisanat. Elle précise par ailleurs que le Pays ne fait pas parti de l'association.

Les candidats sont les suivants :

Titulaires :

M. BROS Bernard

M. BOUVIER Claude

Les suppléants seront nommés ultérieurement.

Après vote, le Conseil Communautaire décide de nommer à l'unanimité les membres ci-dessus.